

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Société : A&S
Forme juridique : SARL
Capital social : 20 000 €
Siège social : 2 rue de la Sorgho, 13850 Gréasque
RCS : MARSEILLE, 978 194 314

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi treize août, à 11 heures, les associés se sont réunis au siège social sur convocation du liquidateur.

La séance est présidée par Long Alicia, associée.

La feuille de présence est signée par chaque associé et certifiée conforme par le président.

Ordre du jour :

- Lecture du rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation.
- Approbation des comptes définitifs de liquidation.
- Quitus au liquidateur.
- Clôture définitive de la liquidation.
- Pouvoirs pour formalités.

Après lecture du rapport du liquidateur et examen des comptes de liquidation, l'assemblée :

- Approuve les comptes définitifs de liquidation tels que présentés.
- Donne quitus entier et sans réserve au liquidateur pour sa gestion et le décharge de son mandat.
- Prononce la clôture définitive des opérations de liquidation à compter du 13 août 2025. - Décide la répartition du solde entre les associés conformément aux dispositions légales et statutaires.
- Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 35 minutes.

Fait à Gréasque, le 13 août 2025

Le Président

Certifié exact


Long Alicia

Le Secrétaire

Long Alicia